

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVS 10.02.2023

Date de fin de visibilité prévue: 10.02.2028

Numéro de publication: KK04-0000031794

Entité de publication

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Etat de collocation IOL SA

Débiteurs:

IOL SA

CHE-343.914.080

Rue de la Jonction 46

1963 Vétroz

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Suite à l'admission d'une production tardive en 1^{ère} classe, un état de collocation rectifié est à nouveau déposé (art. 251 al. 4 LP et 69 OAOF). Un délai de 20 jours, dès la date du dépôt, est impart aux créanciers pour intenter une action en contestation uniquement contre la nouvelle collocation, à défaut elle sera définitivement acceptée (art. 250 LP).

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 02.03.2023

Remarques:

Office des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion